

CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

Séance du 18 mai 2026

Procès-Verbal

DATE DE CONVOCATION 13/05/2026	L'an deux mil vingt-six, le 18 mai à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick CHRISTEL, Maire de LE VERGER.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient présents : Anne-Laure BESNARD, Nicolas BIGER, Antoine DAHIOT, Annabelle FONTAINE, Marie-Annie JÉHANNIN, Louis LEBOUCHER, Hervé MARTIN, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Kristan NEKOUYEH, Carine PEYNAUD, Céline ROLLANT, Blandine THOMAS
EN EXERCICE..... 15	Absents :
PRESENTS..... 14	Absents excusés : Thierry BOURVEN.
VOTANTS..... 15	Pouvoirs : De Thierry BOURVEN à Thomas MATALI.

N° 05.2026.01 - FINANCES – Subvention association AR REDADEG

Avant d'aborder l'ordre du jour, M CHRISTEL demande à supprimer un point :

- Subvention à l'association AR REDADEG.

Ce point sera inclus dans le point « subventions 2026 ».

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la suppression de ce point.

N° 05.2026.02 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Nicolas BIGER en qualité de secrétaire de séance.

N° 05.2026.03 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2026

Le procès-verbal des réunions du 13 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

N° 05.2026.04 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Règlement intérieur du conseil municipal

M CHRISTEL rappelle que le règlement intérieur a été communiqué, par mail le 13 mai 2026, à l'ensemble du Conseil Municipal et demande l'approbation de celui-ci.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent les termes du règlement intérieur qui est joint à la présente délibération

N° 05.2026.05 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un délégué pour le Point Accueil Emploi

Proposition d'un candidat : délégué : M Louis LEBOUCHER

Après avoir pris connaissance des candidatures, le conseil municipal désigne :

Délégué : M Louis LEBOUCHER

N° 05.2026.06 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation d'un représentant aux assemblées générales et l'assemblée spéciale de SPLA Territoires Publics - remplace et annule la délibération 03.2026.14 du 13.04.2026

Proposition d'un candidat : M Patrick CHRISTEL

M CHRISTEL sort de la salle pour ne pas participer au débat et au vote

Après avoir pris connaissance des candidatures, le conseil municipal désigne M Patrick CHRISTEL pour assurer la représentation de la commune au sein des assemblées générales de la SPLA Territoires Publics et pour assurer la représentation de la commune au sein de l'assemblée spéciale et l'autoriser à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée, notamment celle de représentant de cette assemblée au Conseil d'administration de la SPLA ou celle de censeur.

N° 05.2026.07 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation de référents pour la mise en place d'un Réseau d'échange Biodiversité

Proposition de référents : deux élus : M Hervé MARTIN et Mme Anne-Laure BESNARD

Après avoir pris connaissance des candidatures, le conseil municipal désigne :

Deux élus : M Hervé MARTIN et Mme Anne-Laure BESNARD

N° 05.2026.08 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation de référent pour l'atelier Territorial sur l'étude d'actualisation des zones humides

Proposition d'un référent : M Hervé MARTIN

Après avoir pris connaissance des candidatures, le conseil municipal désigne :

Un référent : M Hervé MARTIN

N° 05.2026.09 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Contrat entre la commune et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade autorisant l'usage du site de la Carrière du Rohuel

La Commune confie à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME), représentée par M Julien ANSEL Président du CT FFME 35, la mission de contrôle et d'entretien du site d'escalade sur le site de la Carrière du Rohuel.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre les élus et le comité FFME 35 afin de définir les opérations de contrôle et d'entretien s'appliquant au seul site d'escalade et ses abords immédiats – contrôle et entretien assurés par la FFME.

Cette convention fixe conjointement les obligations de la commune et de la fédération pour le bon déroulement de cette pratique sportive.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent les termes de ce contrat et autorisent M le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° 05.2026.10 – FINANCES – Budget participatif – Montant attribué

La commune souhaite mettre en place un budget participatif permettant aux habitants de proposer et de choisir des projets qui seront financés par la commune.

Il est proposé le taux de 0,5 % du budget de fonctionnement

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, approuvent le taux de 0,5 % du budget de fonctionnement pour l'enveloppe du budget participatif

N° 05.2026.11 – FINANCES – Subventions 2026

M MATALI présente le tableau des subventions 2026

Article	Bénéficiaire	Montant de la subvention
65748	ACCA	300,00 €
	ADMR	1 767,50 €
	Ajoncs d'or	50,00 €
	AR REDADEG	100,00 €
	Basket	1 000,00 €
	CATM	200,00 €
	CIDFF35	200,00 €
	CLIC NOROÎT	555,60 €
	Club de l'Amitié	400,00 €
	Comité des fêtes	2 800,00 €
	Diagonales 35	4 000,00 €
	Ecole Notre-Dame (ULIS) Vezin	375,00 €
	Eskouadenn	300,00 €
	EISSOR	250,00 €
	Le Verger Volant Badminton	300,00 €
	MFR Saint-Grégoire	25,00 €
	OSCOR	1 527,90 €
	Ouest Athlétisme	160,00 €
	Resto du Cœur	400,00 €
	Tennis de table	500,00 €

DÉJÀ VERSÉES	
APE - subvention spectacle de Noël 2025	390,60 €
Association Terre Api-Culture Mévennaise (intervention ALSH le 14/04/2026)	50,00 €
L'ETAPE - subvention 2026	1 767,50 €
Réserve	6 580,90 €
Total	24 000,00 €

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent le nouveau tableau des subventions 2026

N° 05.2026.12 – FINANCES – FGDON 35 – Convention de mise en place d'un programme de lutte collective contre le frelon asiatique

La commune souhaite organiser une lutte collective contre le frelon asiatique sur le territoire de la commune en s'engageant à prendre directement en charge de manière forfaitaire de la destruction des nids.

Après délibération et à l'unanimité, les membre du conseil municipal approuvent la convention avec FGDON 35 et autorisent M le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises par Monsieur le Maire entre le 25 mars et le 18 mai 2026

- Le 25 mars, modification des boîtes mails, pour la mairie, auprès de COMETE, montant de 97,19 € HT soit 116,63 € TTC
- Le 25 mars, achat d'un pc portable adjoint, pour la mairie, auprès de COMETE, pour 1 306,10 € HT soit 1 567,32 € TTC
- Le 26 mars, remplacement de 4 PC fixes, pour l'école, auprès de COMETE, montant de 4 177,66 € HT soit 5 013,19 € TTC
- Le 26 mars, remplacement d'une crémone pompier, pour la mairie, auprès de LE BRIAC, pour un montant de 184,50 € HT soit 221,40 € TTC
- Le 26 mars, remplacement d'une ferme-imposte, pour le dortoir de l'école, auprès de LE BRIAC, montant de 277,00 € HT soit 332,40 € TTC
- Le 26 mars, remise en état du taille-haies, pour le service technique, auprès de JARDIMAN, pour un montant de 282,80 € HT soit 339,36 € TTC
- Le 26 mars, entretien du tracteur JD 5720, pour le service technique, auprès d'EVEN, pour un montant de 590,26 € HT soit 708,31 € TTC
- Le 26 mars, remplacement d'une résistance du lave-vaisselle du restaurant scolaire, auprès de FARAMUS, pour un montant de 147,50 € HT soit 177,00 € TTC
- Le 26 mars, transport ALSH vers la Chapelle-Thouarault (rencontre CTG), auprès de COTTIN, montant de 190,00€ TTC
- Le 27 mars, création de 2 boîtes mails, pour la mairie, auprès de COMETE, montant de 113,38 € HT soit 136,06 € TTC
- Le 07 avril, travaux porte bibliothèque, auprès de LE BRIAC, pour un montant de 3 475,85 € HT soit 4 171,02 € TTC
- Le 07 avril, travaux châssis bureau DGS, pour la mairie, auprès de LE BRIAC, montant de 988,40 € HT soit 1 186,08 € TTC
- Le 09 avril, transport ALSH sortie plage à Dinard le 01/07 auprès de COTTIN, pour un montant de 560,00€ TTC
- Le 15 avril, réparation alimentation eau froid pour la station de lavage du restaurant scolaire, auprès de MECS, pour un montant de 299,36 € HT soit 359,23 € TTC
- Le 22 avril, aménagement rayonnage inox dans la cuisine du restaurant scolaire, auprès d'ANGEVIN, pour un montant de 1 545,90 € HT soit 1 855,08 € TTC
- Le 28 avril, commande d'articles auprès d'AMAZON, pour un montant de 34,27 € HT soit 41,13 € TTC
- Le 05 mai, aménagement mobilier de l'accueil de la mairie, par AZERGO, montant de 1 962,65 € HT soit 2 355,18 € TTC
- Le 13 mai, achat d'un fauteuil ergonomique auprès d'AZERGO pour un montant de 739,54 € HT soit 887,45 € TTC
- Le 15 mai, animation ALSH « jeu libre – loose parts » le 10/07, auprès d'Élan Créateur, pour un montant de 282,15 € HT soit 338,58 € TTC

Questions diverses :

- Changement du sable du bac à sable de l'École de la Vallée du Rohuel : voir lors d'une prochaine commission périscolaire
- Convention de mise à disposition du restaurant scolaire aux associations : une nouvelle convention est mise en place en accord avec les associations utilisatrices du restaurant scolaire avec une mise en place d'une caution de 1 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Le secrétaire de séance,
Nicolas BIGER

Le Maire
Patrick CHRISTEL



